



Et le gagnant est...

Avant de partir en vacances, le gouvernement fédéral a finalement adopté sa réforme fiscale. Mais ce soi-disant «tax shift» (glissement fiscal) privilégie les nantis et les employeurs au détriment des travailleurs et, surtout, des pensionnés, des malades et des chômeurs. La CSC dénonce un échec social et fiscal.

... page 8

Charleroi: la ville en noir et blanc

Beuvechain: apprivoiser l'informatique

Pas toujours facile, quand on n'a pas grandi avec un clavier sous les mains, de se débrouiller avec un ordinateur, un «smartphone» ou une tablette. Depuis vingt ans déjà, les bénévoles de l'atelier d'informatique du Centre culturel de la vallée de la Nethen proposent des cours aux adultes n'ayant aucune notion d'informatique ou souhaitant se perfectionner. Au programme: comment se connecter à internet, envoyer des courriels, rédiger des documents, classer des photos, intégrer les réseaux sociaux, etc. Les cours reprendront bientôt. Au préalable, une séance d'information sera prochainement organisée à la salle des fêtes de Hamme-Mille.



© Patrick Lefevre/Beipress

Quand? Le mercredi 9 septembre à 19h30.

Où? Salle des fêtes, rue Auguste Goemans 20, à 1320 Hamme-Mille.

Renseignements? Philippe Tinant. Tél.: 010.86.03.66 ou 0484.26.64.06. Courriel: atelierinformatique.ccvn@skynet.be. Internet: www.atelierinformatique.ccvn.net

Marche-en-Famenne: l'homme et la technique

Nous vivons dans un monde envahi de techniques qui façonnent notre rapport aux autres, à nous-même, à l'environnement... Derrière ce qui est présenté comme le progrès technologique, ce sont des modes de vie et des formes de «vivre ensemble» qui s'imposent. L'invasion technologique menace-t-elle nos libertés? L'engrenage technologique accélère-t-il la menace sur les ressources de la planète? Combien d'exclus dans un monde technicien? Dans le cadre de son cycle de réflexion «Socrate en écho», le Centre d'information et d'éducation populaire (Ciep) du Luxembourg propose une série de soirées-débats sur le thème «Sommes-nous prêts à vivre en compagnie de robots humains?». Intervenants extérieurs, témoignages, films, articles et extraits d'ouvrages stimuleront les échanges. Ce cycle est gratuit et accessible à tous.

Quand? Dix-huit jeudis, du 24 septembre 2015 au 2 juin 2016, de 18h30 à 21h30.

Où? Mutualité chrétienne, avenue du Monument 8A, à 6900 Marche-en-Famenne.

Renseignements? Véronique Quinet. Ciep Luxembourg, rue des Déportés 39, à 6700 Arlon. Tél.: 063.21.87.33. Courriel: quinet.moclux@gmail.com

Sombreffe: une rentrée sans gaspillage

Depuis 2012, la Donnerie sombreffoise et l'ASBL «Actions vivres» se sont associées pour organiser trois «donneries vivantes» par an. Une «donnerie vivante», c'est comme une brocante, mais où rien ne s'achète, tout se donne. Parallèlement, les deux associations proposent également un «Repair Café» en partenariat avec l'association Qualivie, où l'on répare ensemble, gratuitement, tout ce qui peut l'être («L'Info» n°10 du 22 mai 2015). Prochain rendez-vous le 29



© Philippe Turpin/Beipress



© Stephan Vanfleteren

«Un coup de foudre. Je n'ai pas d'autres mots pour décrire ce que j'ai ressenti quand j'ai découvert Charleroi au début des années nonante. La vue au sommet des terrils est à couper le souffle: la Sambre qui traverse imperceptiblement la ville, le ring qui l'encercle comme un cloaque, les usines amarrées au milieu de la ville comme sur un porte-avions et les nombreuses collines de charbon qui se reposent dans le lointain. Charleroi est malade, fatiguée, usée, consommée, blessée, humiliée. Mais bien que la ville ait été qualifiée de ville la plus laide du monde par des esprits aveugles, on y trouve l'hospitalité la plus chaleureuse de toute la Belgique. Les Carolos sont chaleureux jusqu'au plus profond de leur âme. J'aime Charleroi. Je l'embrasse sur la bouche, malgré son haleine puante.» Ces

mots sont signés Stephan Vanfleteren, un photographe flamand spécialisé dans le portrait en noir et blanc, régulièrement primé depuis ses débuts au journal «De Morgen» en 1993. Son exposition «Charleroi» est actuellement visible au Musée de la photographie de Charleroi.

Quand? Jusqu'au 6 décembre, du mardi au dimanche, de 10h à 18h.

Où? Avenue Paul Pastur 11, à 6032 Mont-sur-Marchienne.

Prix? 7 euros. Seniors: 5 euros. Etudiants et demandeurs d'emploi: 4 euros. Enfants de moins de 12 ans: gratuit. Ce tarif comprend l'accès aux collections permanentes. Tarif réduit le premier dimanche du mois (maximum 3,50 euros).

Renseignements? Courriel: mpc.info@museephoto.be. Internet: www.museephoto.be. Tél.: 071.43.58.10.

août, à l'approche de la rentrée scolaire. Au programme: donnerie vivante (vêtements, jouets et matériel divers), Repair Café (conseils et partage de savoir-faire pour réparer tout objet, mobilier, matériel électrique, etc.), mais aussi ateliers et démonstrations de recyclage (potagers verticaux, bijoux, tissus, vêtements).

Quand? Le samedi 29 août de 14h à 18h. Défilé de mode à 15h30.

Où? Centre communal de Ligny, rue du Pirou, à 5140 Ligny.

Prix? Entrée libre, mais participation aux frais de 2 euros par réparation.

Renseignements? Martine Daubremé (ASBL Actions vivres), 0473.64.83.79, avies@live.be. Donnerie: Michaël Cuitte (Donnerie sombreffoise), 0496.46.17.75.

Internet: www.actionsvivres.eu

Bruxelles: Alternatiba, le village des alternatives

En décembre, Paris accueillera la Conférence des parties (Cop). Cette 21^e conférence internationale a pour objectif de définir le cadre global de l'effort à faire pour affronter le défi climatique. Depuis des années, les réunions se succèdent, mais, jusqu'ici, les résultats sont minces («L'Info» n°13 du 26 juin 2015). Pour montrer que des solutions existent, des bénévoles soutenus par de nombreuses associations bruxelloises organisent «Alternatiba, le village des alternatives». Au programme: conférences et spectacles dans différents lieux du quartier Sainte-Catherine.

Quand? Les samedi 12 et dimanche 13 septembre.

Où? Quartier Sainte-Catherine, à 1000 Bruxelles.

Renseignements? Tél.: 0485.35.92.88.

Internet: http://alternatiba.eu/bruxelles/fr

Liège: foire du livre à un euro

Une trentaine d'exposants et plus de 5.000 bouquins au total, tous vendus au prix modique de 1 euro. Voilà ce qu'annoncent les organisateurs de la 2^e «Foire du livre à un euro» qui se tiendra au sous-sol de l'église Saint-Vincent de Liège. Petite restauration. Une initiative de la Fondation Karuna au profit de l'orphelinat de Pondichery, en Inde.



© Pierre Rousseau/Beipress

Quand? Le dimanche 6 septembre de 10h à 17h.

Où? Eglise Saint-Vincent, avenue Albert Mahiels, à 4020 Liège.

Entrée? 1 euro.

Renseignements? Roland Delsa (Fondation Karuna).

Tél.: 0485.56.28.40. Courriel: contact@fondationkaruna.com.

Internet: www.fondationkaruna.com

Bruxelles: la fête au Musée du costume et de la dentelle

Le dimanche 6 septembre, comme chaque premier dimanche du mois, de très nombreux musées ouvriront gratuitement leurs portes à Bruxelles et en Wallonie. Et comme chaque fois, un de ces lieux fera la «fête de la gratuité». Le 6 septembre, la fête se déroulera à Bruxelles, au Musée du costume et de la dentelle. Depuis sa création en 1977, ce musée a rassemblé une collection de costumes, de dentelles anciennes et contemporaines, de broderies et d'accessoires originaux, présentés en alternance lors d'expositions temporaires, car des normes strictes régissent la conservation des textiles, notamment de point de vue de l'éclairage et de la durée d'exposition. Le musée propose actuellement une exposition consacrée aux crinolines, notamment à travers les portraits-cartes de visite que réalisaient des ateliers photographiques bruxellois au XIX^e siècle. D'où le titre de l'exposition: «Crinolines et Cie. La bourgeoisie s'expose (1850-1890)».

Quand? Le dimanche 6 septembre de 10h à 17h. Visites guidées en français à 13h, 15h et 16h. Durée: une heure. Inscription sur place, le jour même.

Où? Rue de la Violette 12, à 1000 Bruxelles.

Renseignements? Musée du costume et de la dentelle:

02.213.44.50, musea@brucity.be,

www.museeducostumeetdeladentelle.be. Gratuité du premier

dimanche: info@artsetpublics.be, www.artsetpublics.be

l'info
journal d'informations sociales et citoyennes

Tél : 02 246.32.86 Fax : 02 246.30.10
E-mail presse@acv-csc.be - http://www.csc-en-ligne.be

Pour obtenir votre correspondant, faites le 02/246 suivi des quatre chiffres indiqués.

Abonnements et Poste: Marleen Verlee (3281) (pas le mercredi), mverlee@acv-csc.be

Chef du service presse : Jochem Mettlen

Secrétaire de rédaction : Daniel Dellisse (3287), ddellisse@acv-csc.be

Rédaction : Danièle Ernotte (3289), dernotte@acv-csc.be
Anne-Marie Pirard (3290), apirard@acv-csc.be
Donatienne Coppieters (3283), dcooppieters@acv-csc.be

MEP : Patricia Martin (3297) patriciamartin@skynet.be - M-Htousaint@skynet.be

Éditeur : Confédération des syndicats chrétiens (CSC)
Imprimerie : Remy-Roto Beauraing



Suivez-nous sur facebook.com/lacsc



© Philippe Turpin/Beipress

À la fois étudiants et travailleurs

Les compétences de base s'acquièrent au Cefa, celles liées au profil du métier en entreprise, et le fonds social du secteur les renforce toutes grâce à des formations pointues. Tel est le trio gagnant du contrat d'apprentissage industriel immobilier.

techniques en "sciences éco" et, tout ce que je voulais, c'était pouvoir travailler. J'ai commencé dans la filière "vente". J'ai d'abord fait un stage dans la grande distribution, puis je suis venu ici. Et cela a été le déclic. Le patron nous laisse pas mal d'autonomie et la possibilité d'apprendre par nous-mêmes» explique-t-il.

«Certains jeunes reprennent pied dans la formation grâce à l'insertion. Ils retrouvent un intérêt, reprennent confiance, et cela leur rend l'envie d'étudier, souligne Fabienne Tinant, coordinatrice du Cefa de Court-Saint-Etienne. Il faut parfois leur laisser un peu de temps pour revenir vers l'enseignement, mais on ne mégote jamais sur les exigences. L'alternance, c'est une opportunité, mais aussi un exercice difficile, car il faut cumuler l'attitude d'étudiant à l'école et celle de travailleur en entreprise, et pouvoir alterner les deux. Cela ne convient pas à tout le monde, et il arrive que l'on réoriente des jeunes vers le plein exercice.»

Exemple? «Dans l'immobilier, en particulier, l'exigence de mobilité est très grande, explique Doris, une des deux coordinatrices. Un de nos élèves vient de Courcelles deux jours par semaine, et va en stage à Bruxelles les trois autres jours. Au début, il rechignait, car c'est dur. Maintenant, il est ravi de son travail qu'il apprécie. Il faut donc pas mal de motivation, mais cela se travaille.»

Un secteur très impliqué

Dans l'alternance, les apprentissages scolaires et les apprentissages en entreprise sont étroitement liés, se complètent et se renforcent. De plus, dans la filière «immobilier», le fonds social sectoriel 323⁽¹⁾ est extrêmement

impliqué. Il assure des formations, a investi dans du matériel, rappelle des exigences. «Le fonds social 323 développe un programme de formation ambitieux pour les travailleurs du secteur. Devenir partenaire du Cefa, c'est commencer dès le tout début. Nous avons accompagné la formation dès le début et, au fil du temps, nous avons fait évoluer le programme, explique Steve Dricot, conseiller sectoriel Wallonie-Bruxelles du fonds social 323. Le secteur assure 90 heures de formation, soit 30 heures en 5^e, en 6^e et en 7^e. Il a financé le local informatique de la filière, dont la maîtrise est indispensable dans l'immobilier. Et il a doté chaque ordinateur d'un programme qui permet aux étudiants d'améliorer leurs connaissances en français. Enfin, le secteur intervient aussi dans la rémunération des stagiaires.»

Les contacts entre le conseil sectoriel, les coordinatrices et la responsable sont très réguliers. «Ces contacts sont un gage de qualité de la formation» se réjouit Fabienne Tinant. C'est également l'avis des employeurs: «Prendre un stagiaire demande un investissement. Il faut être à ses côtés, assurer un suivi avec la coordinatrice. Mais quand il est formé, on peut le garder, et on a une personne à qui on a pu transmettre ses conceptions, ses valeurs. C'est donc une forme d'investissement» assure Benoît Graas, patron d'une agence immobilière à Louvain-la-Neuve. Il a ainsi mis le pied à l'étrier à Anissa, Alexis et Andy, qu'il a formés – passant outre à un itinéraire chahuté – puis engagés, et qu'il encourage à continuer à se former. ●

(1) Le fonds social, ici le fonds social 323, est géré par les interlocuteurs sociaux du secteur. La CSC-Alimentation et services y joue un rôle très actif.

«L'immobilier, c'est passionnant. On rencontre beaucoup de gens qui veulent concrétiser leur projet – bien se loger – et c'est très gratifiant de trouver avec eux ce qui leur convient. Le contact est important. Les gens vous racontent très vite leur vie, car c'est lié à leur habitation. A force, selon l'âge des personnes, je me fais assez vite une idée de ce qu'elles vont demander» s'enthousiasme Anton. A 20 ans, il a terminé son stage le 30 juin et, le 1^{er} juillet, son employeur l'a engagé à temps plein avec un contrat à durée indéterminée. Il rayonne! «J'ai appris à gérer tout cela au fil des années d'apprentissage. Et j'avais très envie de rester dans cette boîte où l'esprit est extra, et l'ambiance excellente» explique-t-il. Tout en convenant que le métier a des aspects stressants: «Dans notre secteur, on touche à de nombreux domaines: le contact avec les personnes, la recherche de biens, mais aussi la gestion d'immeubles, et pour cela les relations avec de nombreux corps de métier... La pression est assez forte et il arrive que l'on en rêve la nuit.»

Un exercice difficile

Quand il est arrivé au Centre d'éducation et de formation en alternance (Cefa) de Court-Saint-Etienne, Anton ignorait même l'existence de la filière. «J'avais commencé des

La formation en alternance

Apprendre un métier en entreprise et suivre des cours généraux (théoriques et pratiques) pour assurer sa formation de base, c'est le principe de l'alternance. Elle donne accès à de nombreux métiers techniques, sociaux, scientifiques, artistiques... Les jeunes sont à la fois travailleurs et étudiants. Ils bénéficient d'une indemnité pour le travail réalisé en entreprise et continuent à bénéficier des allocations familiales.

L'alternance est organisée dans les Cefa (centres de formation en alternance, attachés à des écoles secondaires techniques et professionnelles) et dans les Ifa-PME (instituts de formation en alternance des PME). Elle est accessible aux jeunes à partir de 15 ans qui ont fréquenté les deux premières années du secondaire, et aux jeunes de 16 à 25 ans quel que soit leur passé scolaire.



A Court-Saint-Etienne comme dans les autres Cefa, les apprentissages scolaires alternent avec les apprentissages en entreprise.

Regards croisés sur la filière «immobilier»

Jacqueline, 20 ans, élève de 6^e année: «J'ai un petit garçon, et l'alternance est appréciable, elle me permet de gagner ma vie en me formant. Après la vente, on m'a proposé la filière "immo" et, en stage, j'y ai mordu. Je passe en 6^e, mais j'étudie beaucoup!»

Grégoire, 21 ans, élève de 7^e année: «Je commence une 7^e après avoir dû recommencer la 6^e, car je n'avais pas assez d'heures à l'emploi. J'ai eu une mauvaise expérience de travail et j'ai failli arrêter. Mais j'aime énormément l'agence où je suis maintenant. Ça valait la peine de s'accrocher.»

Mélissa, 26 ans, employée: «J'ai fait mon stage chez Genon, où j'ai été engagée au terme de ma formation.

Je fais du travail de bureau et ça me plaît car c'est très varié, avec beaucoup de contacts humains aussi.»

Doris, coordinatrice: «Les remarques des employeurs, sur la ponctualité, par exemple, sont répercutées au Cefa et deviennent des points d'attention. Et le regard de l'employeur sur un jeune peut permettre de découvrir d'autres aspects de sa personnalité et de ses compétences, et dynamiser les formateurs.»

Benoît Graas, employeur: «Quand ils sortent du CAI Immo, les jeunes ont vraiment une orientation professionnelle. Certains s'y investissent. D'autres trouvent leur voie dans des métiers connexes, comme la serrurerie, la plomberie, la "compta"...»

Un manuel pour combattre les préjugés anti-chômeurs

Profiteurs, paresseux, tricheurs... Depuis plus d'un an, les Travailleurs sans emploi de la CSC mènent campagne contre tous ces préjugés qui font des chômeurs les boucs émissaires de la crise. Ils ont résumé leur stratégie dans un «manuel citoyen» qui vient de paraître.

Dégressivité accrue des allocations, durcissement des contrôles, limitation des allocations d'insertion dans le temps, etc.: toutes ces mesures anti-chômeurs sont «légitimées» auprès de l'opinion publique par les clichés qui collent à la peau des chômeurs. Des clichés qui faussent la perception de la réalité et qui tentent de faire oublier que c'est l'emploi qui est indisponible, pas les chômeurs...

Des réponses simplistes

Les Travailleurs sans emploi (TSE) de la CSC ont donc entrepris de faire la chasse à ces préjugés. «Une démarche compliquée, explique Pedro Rodriguez, responsable national des TSE, parce que les chiffres et les arguments rationnels ne suffisent pas, parce qu'il faut aussi être attentif au malaise social qui s'exprime au travers de ces préjugés, révélateur de tout un climat de crise, de peur et de perte de confiance.»

Mais comment fonctionnent les préjugés? Ils s'appuient sur des clichés selon lesquels «les autres» seraient plus chanceux ou mieux lotis... Ils renvoient aussi à des expériences qu'«on» ne connaît pas vraiment, mais qu'«on» imagine ou dont «on» a entendu parler... Ils sont ambigus. Tantôt, ils prétendent s'appuyer sur des faits: «Je connais quelqu'un qui...». Tantôt, ils se réfugient derrière des opinions générales: «Il n'y a pas de fumée sans feu», «On sait bien comment ça marche»,... Enfin, en stigmatisant certains groupes sociaux, les préjugés offrent des réponses simplistes à des problèmes pourtant éminemment complexes.

Réveiller le bon sens

Comment casser ces raisonnements? D'abord en tentant de réveiller le bon sens de l'interlocuteur, de se distancier par rapport aux fausses évidences. Il faut pour cela sortir du schéma «pour ou contre» le chômeur, pour en revenir aux fermetures et aux restructurations d'entreprises, à la baisse du pouvoir d'achat, à



la galère que traversent de nombreuses personnes... Ce n'est que par ce biais qu'il sera ensuite possible de révéler «à qui profite le crime», c'est-à-dire identifier les conséquences qu'engendrent les préjugés, ce à quoi mène(r) leur logique simpliste (l'exclusion voire l'élimination de groupes sociaux entiers) et les intérêts qu'ils défendent.

Des solutions existent

En définitive, les TSE veulent démontrer que «ce n'est pas parce que nous nous serons vengés illusoirement sur les plus faibles que nous trouverons des solutions pour vivre ensemble». Leur credo: des solutions existent en matière de création d'emploi. Le chômage massif n'est pas inéluctable et il est possible d'ouvrir des pistes innovantes en agissant collectivement, avec les premiers concernés, c'est-à-dire les travailleurs avec ou sans emploi. Un message positif qui se veut porteur d'espoir et (re)mobilisateur! ● D.E.

Le «Manuel citoyen pour ne plus se laisser diriger par les préjugés anti-chômeurs en 4 étapes et 10 leçons» est destiné prioritairement aux professionnels en lien avec les demandeurs d'emploi. Il est possible de le commander, ainsi qu'une animation qui expliquera toutes les possibilités de son utilisation. Contact: Pedro Rodriguez, responsable national des TSE. Tél.: 0477.28.47.18. Courriel: prodriguez@acv-csc.be.

Quatre étapes, dix leçons

Le «Manuel citoyen pour ne plus se laisser diriger par les préjugés anti-chômeurs en 4 étapes et 10 leçons» a été rédigé dans un style très pédagogique par les Travailleurs sans emploi (TSE) de la CSC, en collaboration avec Marc Maesschalck, docteur en philosophie.

Au sommaire:

- Etape 1: cibler le malaise social et contrer les mécanismes d'exclusion qu'il engendre.
 - Leçon 1: reconnaître la peur sociale et rendre visible la galère de la recherche d'emploi.
 - Leçon 2: «Les chômeurs? Tous des fraudeurs!» Pourtant, il y a tant d'exclus!
 - Leçon 3: «On n'a pas les moyens d'aider tout le monde!» Mais que disent les concernés?
- Etape 2: adopter le point de vue des concernés, leur intérêt et leurs attentes.
 - Leçon 4: les chômeurs sont-ils heureux? Quelles sont leurs difficultés et comment les résoudre?
 - Leçon 5: face aux pseudo-solutions radicales, la force des solutions concertées.
- Etape 3: changer de méthode grâce à l'action collective.
 - Leçon 6: les difficultés politiques d'appliquer des méthodes basées sur la confiance.
 - Leçon 7: une mauvaise image. Quels impacts? Comment lutter contre les amplificateurs?
 - Leçon 8: partir de solutions concrètes et plus créatives.
- Etape 4: participer, donner l'envie de l'action.
 - Leçon 9: connaître d'autres types d'actions et y participer.
 - Leçon 10: des lieux existent déjà. Comment les rejoindre?

Champion d'Europe de la recherche d'emploi

Face au préjugé «Les chômeurs ne cherchent pas du travail», quelques réponses des Travailleurs sans emploi de la CSC:

- «Nous sommes loin d'une situation de plein emploi. Il y a 30 à 40 demandeurs d'emploi pour une offre d'emploi du Forem et d'Actiris. Par ailleurs, le nombre d'heures prestées en Belgique a diminué de 5% depuis 1970. La richesse produite a plus que doublé.»
- «Le demandeur d'emploi belge est le champion d'Europe de la recherche active d'emploi. Une étude d'Eurostat (institut statistique de l'Union européenne) classe à la première place de l'Europe des 27, le groupe des demandeurs d'emploi de Belgique comme étant le plus actif dans sa recherche d'emploi!»
- «L'Onem montre, dans son rapport d'activité, que 240.000 demandeurs d'emploi en recherche active d'emploi se situant entre le 2^e et le 6^e cycle de contrôle n'ont toujours pas trouvé de boulot. Ces 240.000 demandeurs qui ont prouvé, preuves écrites à l'appui, qu'ils recherchent activement du boulot sont la preuve vivante que le problème numéro un, c'est le manque d'emploi.»
- «Il faut du chômage pour éviter que les salaires augmentent trop. Certains organismes officiels (OCDE, Banque centrale) préconisent le maintien d'un chômage structurel permanent pour éviter que les travailleurs ne revendiquent des augmentations de salaire. C'est donc un choix politique. Quand on sait qu'il y a une «armée de réserve» qui cherche de l'emploi, on est plus enclin à accepter toutes les conditions pour ne pas perdre le sien.»



Action après action (ici le 6 novembre 2014 à Bruxelles), les Travailleurs sans emploi de la CSC dénoncent les préjugés anti-chômeurs.

L'Info/DC

Vivalia 2025: bon plan pour la santé

Le plan Vivalia 2025 va entraîner la refonte du paysage hospitalier de la province du Luxembourg. «Une opportunité unique pour la qualité des soins, et pour le développement socio-économique» souligne la CSC.

C'est fait: le conseil administration de Vivalia (intercommunale de sites hospitaliers dans la province du Luxembourg) a adopté par 27 voix sur 29 le plan «Vivalia 2025», aussi appelé plan bi-site. Celui-ci va entraîner une profonde refonte du paysage hospitalier luxembourgeois: la clinique de Marche-en-Famenne va être maintenue et développée, et un nouvel hôpital va être construit dans le centre-sud de la province (sans doute à Léglise). Les hôpitaux d'Arlon, Libramont, Bastogne et Virton vont être reconvertis en polycliniques avec des consultations, et en maisons de repos/maisons de repos et de soins. Ils garderont chacun une unité de prise en charge d'urgence. Le tout sera chapeauté par un conseil médical unique au lieu des trois qui existent actuellement, ce qui devrait permettre une meilleure coordination logistique et dynamique entre les lieux de soins.

Expertise et proximité

«Le plan Vivalia 2025 est un investissement qui construit l'avenir pour le bien-être des patients et de la population. Il allie proximité, expertise et financement» estime Bruno Antoine, secrétaire fédéral de la CSC du Luxembourg. A la veille du vote du conseil d'administration de l'intercommunale, la CSC, l'UWE (Union wallonne des entreprises) et l'UCM (Union des classes moyennes) avaient apporté ensemble leur soutien à ce plan qui, estiment-elles, «a l'ambition d'améliorer substantiellement encore la qualité des soins prodigués dans la province.» La CSC, l'UWE et



l'UCM sont donc convaincues que le conseil d'administration a pris la bonne décision, tant sur le plan de la santé que sur le plan socio-économique.

«En matière de santé, le plan intègre une vision médicale prospective qui part des priorités des patients, et allie infrastructures, hôpitaux, maisons de repos (MR),

maisons de repos et de soins (MRS), et maisons de repos pour personnes âgées (MRPA) avec le domicile» souligne Bruno Antoine au nom de la CSC, de l'UWE et de l'UCM. Les trois organisations sont persuadées que le projet est un gage d'attractivité pour les médecins, tant au niveau professionnel – puisque les médecins soulignent toujours que la qualité des soins est liée à la fréquence des actes médicaux posés – qu'au niveau de leur vie privée – via le nombre de gardes à assumer.

Employeur de premier plan

Les trois organisations font aussi valoir l'intérêt socio-économique du projet. «La province vient de se donner les clés d'un investissement de santé, et d'un investissement socio-économique majeur» estiment-elles. Avec 3.850 salariés et 500 indépendants, Vivalia est un employeur de tout premier plan dans la province. C'est un acteur qui, par le biais des salaires, soutient la consommation locale à hauteur de plusieurs dizaines de millions d'euros et est aussi un client privilégié des entreprises locales.

«Les investissements nécessaires pour la construction d'un nouvel hôpital et pour l'adaptation des hôpitaux actuels représentent également une opportunité de développement et d'emploi. Et il faut encore souligner le lien et les performances engendrés au sein des écoles secondaires et des hautes écoles en lien avec les universités» précise le secrétaire fédéral de la CSC au nom des trois organisations.

Bruno Antoine fait aussi valoir que la décision devra être suivie de concertation avec les équipes, les personnels, les responsables et les acteurs divers et locaux pour affiner et améliorer le plan. «Mais au moins, on a désormais un cap!» se réjouit-il. ●

Bruxelles

Les taxis veulent se moderniser

La CSC-Transcom et tous les interlocuteurs sociaux du secteur des taxis veulent moderniser le secteur, le rendre plus sûr, plus convivial et plus transparent, en assurant des conditions de travail acceptables. Ils avancent trois propositions:

- développer une application régionale pour «smartphone»;
- miser sur une technologie moderne et performante des compteurs dans les véhicules;
- lutter contre le système du forfait-location, par lequel des exploitants louent leurs véhicules à des chauffeurs.

Ensemble, ils ont envoyé un courrier au ministre-président bruxellois et au ministre bruxellois de la Mobilité, pour leur demander de soutenir ces mesures.

Patrons et travailleurs des taxis dénoncent une nouvelle fois les services de «covoiturage» (sans citer Uber): «Il est inconcevable d'avoir deux systèmes de taxis, où une société paie des impôts et des charges sociales, contracte des assurances, effectue des inspections tous les six mois, applique des conditions salariales décentes, offre des tarifs fixes et un service universel à tous les clients, sept jours sur sept, alors que la seconde société se moque ouvertement de ces règles.» ●

Mobilité: silence assourdissant des partis

La mobilité est une source d'inquiétude pour la CSC du Luxembourg et pour ses centrales professionnelles CSC-Transcom et CSC-Services publics. En effet, des débats fondamentaux pour l'avenir se déroulent actuellement à la SNCB et au Tec. Or, c'est peu dire que la province de Luxembourg – y compris dans ses liens avec le Grand-Duché – souffre d'un déficit d'intérêt des responsables de ces deux sociétés.

«Ce déficit concerne aussi bien la défense du réseau actuel que le développement d'une vision d'avenir. Certains affirment que cette situation se justifie par la définition de la «masse critique» (peu d'habitants pour un vaste territoire), explique Bruno Antoine, secrétaire fédéral de la CSC du Luxembourg. Mais ce n'est pas du tout l'avis des habitants de la province, de ses travailleurs, et ce n'est pas le nôtre.»

Dès le 28 mai dernier, la CSC du Luxembourg, la CSC-Transcom et la CSC-Services publics avaient adressé un courrier aux présidents nationaux et provinciaux du CDH, d'Ecolo, du MR et du PS pour connaître leur dispositif de défense de la mobilité en province de Luxembourg et en région rurale. Mais, à ce jour, la CSC a dû se conten-

ter d'un accusé de réception vide de contenu d'Elio Di Rupo. Les autres responsables politiques ont observé un assourdissant silence... Les travailleurs affiliés à la CSC du Luxembourg sont donc particulièrement inquiets.

La CSC luxembourgeoise interpelle donc une nouvelle fois Benoît Lutgen, René Collin et Elie Deblire pour le CDH, Cécile Thibaut et Patrick Dupriez pour Ecolo, Olivier Chastel et Benoît Piedboeuf pour le MR, et Philippe Courard pour le PS. Elle leur a adressé un nouveau courrier avec des questions très précises pour connaître leur attitude face au futur plan de mobilité de la SNCB, à son plan d'investissement et à son futur contrat stratégique, et face aux projets d'investissement que le Tec a soumis au gouvernement wallon, et à la réforme des Tec lancée par ce même gouvernement.

La CSC du Luxembourg attend cette fois des réponses détaillées. La défense et le redéploiement de la mobilité en province de Luxembourg passent par une combativité de toutes les forces vives. La CSC en appelle à un sursaut des élus de la province pour la défense du territoire luxembourgeois, la construction de la mobilité, la représentation de la population, et la promotion de l'emploi. ●

Éco-chèques: comment les dépenser

Le Conseil national du travail a élargi la liste des produits et services qui peuvent être achetés avec des éco-chèques.



Valables deux ans

Un éco-chèque est valable jusqu'au dernier jour du 24^e mois qui suit sa remise au travailleur. Vous pouvez donc accumuler des chèques pendant deux ans, par exemple pour financer un investissement plus conséquent dans des économies d'énergie.

Les chèques ne peuvent pas être convertis en argent. Si les chèques ne sont pas utilisés après deux ans, l'avantage est perdu.

Seuls les magasins affiliés aux entreprises émettrices acceptent les éco-chèques. Les sites internet des sociétés émettrices Sodexo et Edenred renseignent les magasins proches de chez vous où vous pouvez payer avec des éco-chèques.

Les éco-chèques peuvent désormais servir à l'achat de produits permettant la production d'énergie renouvelable.

Environ 1,45 million de travailleurs de 80.000 entreprises du secteur privé ont droit à des éco-chèques à titre d'avantage extralégal. Destinés à l'achat de produits et de services écologiques, beaucoup de ces éco-chèques restent inutilisés. Les interlocuteurs sociaux réunis au Conseil national du travail (CNT) ont élargi la liste des produits et des services écologiques qui peuvent être achetés grâce à des éco-chèques. La nouvelle liste est entrée en vigueur le 1^{er} juin dernier⁽¹⁾.

Économies d'énergie. La gamme d'appareils ménagers qui peuvent être acquis grâce à des éco-chèques a été élargie. Les appareils doivent répondre à un label énergétique très strict. Ainsi, les lave-vaisselle ménagers, les réfrigérateurs, les congélateurs, les lave-linge ménagers, les sèche-linge et les appareils combinés doivent disposer au moins du label énergétique A+++. Les télévisions, les fours, les hottes, les dispositifs de chauffage des locaux et les chauffe-eau doivent disposer du label énergétique A+. Et les aspirateurs, les lampes électriques, les luminaires et les éclairages «led» doivent disposer au moins du label énergétique B.

Énergies renouvelables. Les éco-chèques peuvent désormais également servir à l'achat et au placement de produits à usage domestique permettant la production d'énergie renouvelable, à savoir les panneaux photovoltaïques, les chauffe-eau solaires, les capteurs solaires, les pompes à chaleur et les éoliennes, y compris les compteurs et transformateurs qui permettent de connecter ces produits au réseau électrique.

Promotion de la mobilité durable. Les services de mise à disposition de vélos partagés (tels que Villo à Bruxelles

ou Velo à Anvers) et de voitures partagées, électriques ou non, sans chauffeur (comme Cambio) entrent en ligne de compte. Les éco-chèques peuvent désormais également servir à l'achat et au placement de bornes de recharge pour recharger un véhicule électrique.

Économie et gestion de l'eau. Les éco-chèques peuvent désormais aussi servir à l'achat et au placement de dalles de gazon (alvéolaires) et de pavés perméables.

Gestion des déchets. Les éco-chèques peuvent désormais également servir à l'achat de machines à soda et de vêtements, de livres et de meubles de seconde main ou d'occasion. Toutefois, l'achat de vêtements, de livres et de meubles de seconde main ou d'occasion n'est possible que dans des magasins affiliés à une entreprise émettrice.

Promotion de l'écoconception. Les infrastructures touristiques situées en Belgique qui disposent du label «Clé verte/ Green Key/ Groene Sleutel» entrent désormais également en ligne de compte, tout comme les produits et services qui disposent du label écologique européen ou du logo de production biologique de l'Union européenne.

Promotion de l'attention pour la nature. Cette catégorie n'a subi aucune modification, mais les éco-chèques peuvent toujours être utilisés. ●

(1) La nouvelle liste a été publiée en annexe de la convention collective de travail n°98 ter du 24 mars 2015 du CNT.



www.cnt-nar.be

Chômage

Pointage en ligne: pratique et sûr

Depuis plus d'un an, la carte «papier» de contrôle de chômage peut être remplacée – pour les chômeurs complets – par le pointage en ligne, via leur ordinateur et votre carte d'identité électronique (e-ID).

Depuis peu, c'est possible aussi via votre «smartphone» ou votre tablette. Pour ce faire, vous devez vous enregistrer au préalable la première fois via votre ordinateur et votre e-ID. Un mot de passe vous permettra par la suite de vous connecter via votre smartphone.

Environ 20.000 membres de la CSC ont déjà opté, à ce jour, pour la carte de pointage électronique. Les avantages sont évidents:

- Votre carte de pointage électronique ne peut pas être perdue.
- Vous ne devez plus vous déplacer pour aller chercher votre carte ou pour la remplir.
- Vous recevez votre allocation plus rapidement.

Marché à suivre

Vous trouverez toute la marche à suivre et les réponses aux questions que vous vous posez sur le site internet de la CSC (www.lacsc.be). Vous pouvez aussi consulter plusieurs vidéos explicatives.

Les démarches sont à effectuer au départ du site internet de la sécurité sociale (www.socialsecurity.be), rubrique «Citoyen». Choisissez ensuite «Consultation de votre dossier», puis «Carte de contrôle chômage complet». Suivez ensuite les instructions.

Pour sécuriser les données, il faut bien entendu utiliser sa carte d'identité électronique, au moyen d'un lecteur de carte.

Offres d'emploi

Animateur permanent Jeunes CSC (h/f)

Les Jeunes CSC procéderont prochainement à l'engagement à Bruxelles d'un animateur permanent à temps plein (h/f).

Tâches principales:

- promouvoir l'affiliation et la militance des jeunes au sein de la CSC;
- suivre et analyser les évolutions législatives et sociales;
- contribuer au développement de l'action interprofessionnelle des jeunes, en étroite collaboration avec la fédération CSC de Bruxelles-Hal-Vilvorde, les centrales professionnelles et la confédération;
- assurer l'animation, la gestion administrative, logistique et financière des activités des Jeunes CSC au niveau régional;
- promouvoir et développer des projets et des activités de formation, d'information et d'éducation permanente;
- conseiller et informer les affiliés en matière de législation sociale.

Qualifications exigées:

- formation de niveau supérieur ou expérience équivalente (à défaut, s'engager à suivre les formations proposées);
- expérience de l'animation de groupe et aptitude à conduire des projets collectifs;
- très bonnes capacités de communication orale et écrite;
- excellente connaissance du français, avec une connaissance passive du néerlandais;
- être inscrit comme demandeur d'emploi inoccupé pendant six mois auprès d'Actiris au cours de l'année écoulée;
- habiter sur le territoire de la fédération CSC de Bruxelles-Hal-Vilvorde;
- être dans les conditions ACS.

Les candidatures doivent être introduites par écrit auprès de Philippe Vansnick, secrétaire fédéral adjoint, rue Pléinckx 19, à 1000 Bruxelles, pour le **24 août 2015**. Courriel: u05pvs@acv-csc.be.

Consultant en développement d'entreprise (h/f)

Syneco, centre d'expertise en économie sociale et solidaire, recrute un consultant en développement d'entreprise (h/f). Contrat à durée indéterminée. Lieu de travail principal: Sambreville.

Mission:

- détecter, dans la région de Sambreville, des porteurs de projet et travailler avec eux pour leur permettre de développer leur activité économique;
- mettre en place et animer des groupes de travail afin de développer un incubateur d'entreprises d'économie sociale;
- coordonner des missions de création ou de développement d'entreprises, en réalisant des analyses de faisabilité, des études de marché, des demandes d'agrément, etc.

Profil:

- profil économique ou ancien chef d'entreprise;
- expérience de deux à trois ans dans une fonction de consultance ou opérationnelle (le poste est néanmoins ouvert à un profil junior à potentiel);
- études universitaires ou baccalauréat (filière économique ou droit);
- aisance relationnelle et grande capacité d'écoute;
- maîtrise des outils informatiques courants (traitement de texte, tableur, diaporama);
- maîtrise du français.

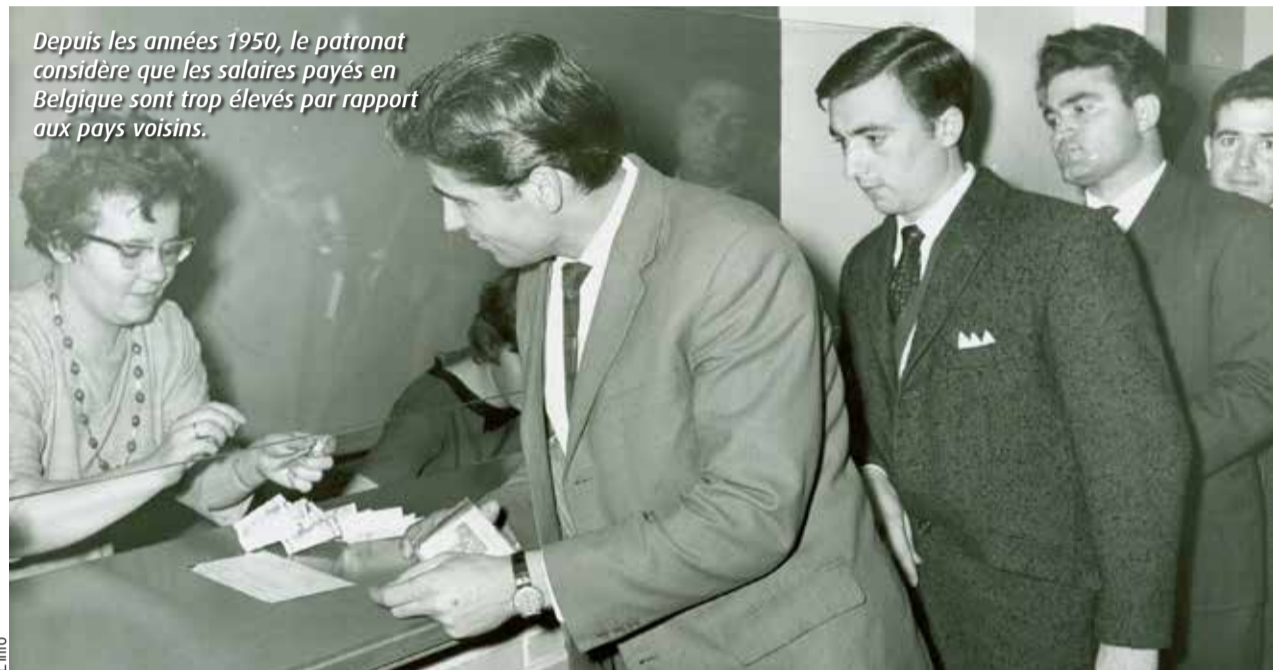
Nous offrons:

- un réseau de conseillers-experts sur lequel vous pourrez vous appuyer pour mener vos missions d'accompagnement;
- salaire: barème CP 329.02 catégorie 5.

Votre candidature (CV et lettre de motivation) est à adresser par e-mail à info@syneco.be pour le **31 août 2015** au plus tard.

Les salaires corsetés au nom de la compétitivité

L'histoire récente du salaire en Belgique est marquée par l'instauration de la norme salariale: les interlocuteurs sociaux doivent tenir compte de l'évolution des salaires dans les pays voisins. Loin du partage des fruits de la croissance voulu par le Pacte social de 1944.



Depuis les années 1950, le patronat considère que les salaires payés en Belgique sont trop élevés par rapport aux pays voisins.

Dès septembre 1944, le gouvernement belge s'engage dans la reconstruction économique du pays. Il décide deux grandes réformes. L'une est monétaire et a pour but d'éviter l'inflation. L'autre est sociale et veut «ouvrir la voie à un courant renouvelé de progrès social découlant à la fois de l'essor économique d'un monde pacifié et d'une équitable répartition du revenu d'une production croissante». Ses grandes lignes viennent du «Projet d'accord de solidarité nationale», appelé aussi «Pacte social», conclu pendant la guerre par les syndicats et le patronat. Le gouvernement est sollicité pour intervenir dans le régime salarial des travailleurs, l'instauration d'un système complet de sécurité sociale fondé sur la solidarité, et la mise en place d'un système de concertation paritaire entre patrons et travailleurs.

Le Pacte social

Avant 1940, la Conférence nationale du travail avait amorcé la concertation. En 1944, elle avalise le chapitre «Salaires» du Pacte social: augmentation salariale de 40% (plus 20% d'indemnité temporaire) par rapport aux salaires de mai 1940. En 1945, elle lie l'augmentation salariale «à une estimation, un indice de volume de la production au contrôle duquel les représentants des employeurs et des travailleurs sont associés». En attendant, les salaires sont bloqués et l'application de l'index remise à plus tard. Le 28 décembre 1944, l'arrêté-loi sur la sécurité sociale obligatoire est publié; tout travailleur y est désormais assujéti, et il percevra un revenu de remplacement en cas de perte de salaire due à la maladie, au décès, à la vieillesse ou à un accident.

Le Pacte social organise aussi la concertation entre patrons et travailleurs. Elle se déroule à trois niveaux: dans l'entreprise, avec la délégation syndicale et le conseil d'entreprise (loi de 1948); dans les secteurs, avec les commissions paritaires (1945); au niveau national avec le Conseil central de l'économie (loi de 1948), le Conseil national du travail (1952) et, à partir de 1960, l'accord interprofessionnel (AIP) à négocier tous les deux ans. Dès 1947, le recours à l'index est à nouveau autorisé.

En 1949, la négociation des salaires au sein des commissions paritaires est libre. La Belgique réussit son pari: le retour à une prospérité économique favorable tant aux travailleurs et à leur famille qu'aux employeurs.

Concurrence étrangère

Au cours des années 1950, la concurrence étrangère se fait plus forte. Le patronat remet en question la répartition des fruits de la croissance et dénonce des salaires trop élevés par rapport aux pays voisins. Les patrons veulent produire plus, moins cher, en modernisant l'outil industriel et en intégrant les travailleurs dans le processus. En 1954, patrons et syndicats signent la «Déclaration commune sur la productivité»: ils s'engagent à œuvrer pour une meilleure productivité dont les bénéfices seront répartis équitablement entre travailleurs et employeurs. Pour inciter les travailleurs à s'adapter aux nouvelles techniques et à produire plus, le patronat propose des primes de productivité (primes de fin d'année, vacances,...) discutées lors des négociations sectorielles.

Le gouvernement, jugeant l'équilibre budgétaire menacé, veut faire des économies: la sécurité sociale connaît ses premières réformes, et la manipulation de l'index devient une arme pour retarder l'adaptation salariale.

Crise économique

La crise économique des années 1970 marque un tournant dans les négociations salariales. Restructurations et fermetures se succèdent. Le patronat refuse de négocier des hausses salariales pour ceux qui ont encore un emploi. Aucun AIP n'est signé de 1976 à 1986. Les patrons et les gouvernements successifs font de la modération salariale un facteur essentiel de la compétitivité des entreprises. Les syndicats, eux, défendent la liaison automatique des salaires à l'index comme condition du maintien du pouvoir d'achat des travailleurs.

Le gouvernement s'impose toujours plus dans les relations sociales. Au milieu des années 1970, les patrons accusent la liaison des salaires à l'index d'entraver la com-

pétitivité des entreprises, et le gouvernement réfléchit à une politique de relance. En mars 1976, la loi de relance économique supprime (jusqu'en décembre) l'indexation des salaires pour la partie au-delà de 40.250 francs. Durant l'été 1976, année de sécheresse, le gouvernement gèle les prix des fruits, des légumes et de l'eau. Suite à une forte contestation syndicale, le gouvernement finit par accepter le retour à l'index réel.

Sauts d'index

Les années 1980 sont marquées par la politique d'austérité du gouvernement Martens-Gol. La hausse salariale est faible par rapport à la montée des prix, et le pouvoir d'achat des travailleurs chute. Le gouvernement opte pour la dévaluation du franc et suspend l'indexation des salaires au-dessus de certaines tranches de rémunération. Il décide un saut d'index de 2% par an en 1984, 1985 et 1986. Applicable à tous, cette décision précarise surtout les bas revenus et les allocataires sociaux. La mobilisation syndicale est forte, mais il faut attendre 1987 pour que patrons et syndicats puissent négocier librement. Et les pertes salariales occasionnées par ces sauts d'index ne seront jamais récupérées...

Un autre défi attend la Belgique: l'entrée dans l'Union monétaire européenne au 1^{er} janvier 2002. La Commission européenne émet de vives critiques à l'égard du système belge d'indexation salariale. En décembre 1993, le gouvernement Dehaene décide, sans aucune concertation avec les syndicats, d'introduire un nouveau cadre pour l'adaptation des salaires et autres revenus: l'indice santé. Il retire du «panier de la ménagère» des produits nocifs pour la santé et coûteux pour la sécurité sociale: le tabac, certains alcools, et les carburants sauf le LPG.

La norme salariale

En 1986, les négociations pour la conclusion d'un AIP reprennent. Mais l'idée de bloquer les salaires a fait son chemin, d'autant que la Belgique doit intégrer la politique des revenus de l'Europe. La loi de sauvegarde de la compétitivité est votée le 6 janvier 1989. Elle établit une norme de croissance des salaires en fonction de l'évolution salariale des pays concurrents commerciaux de la Belgique. Les interlocuteurs sociaux devront désormais tenir compte du contexte international. C'est la fin du principe du partage des gains de la prospérité économique voulu par le Pacte social.

En 1993, la Commission européenne édite un «Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi» en faveur d'un pacte social européen. Elle veut encourager la croissance économique pour créer plus d'emplois, et plaide pour un accroissement salarial inférieur aux gains de la productivité. En Belgique, cela se traduit par la loi du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité. Cette loi définit la norme salariale: la marge d'augmentation des salaires du secteur privé est établie sur base d'une prévision de l'évolution salariale aux Pays-Bas, en Allemagne et en France. Cette norme est introduite pour la première fois lors des négociations interprofessionnelles de 1998. Mais l'indexation automatique est maintenue.

Aujourd'hui, les syndicats luttent toujours pour préserver une juste rétribution du travail, et sauvegarder la sécurité sociale. Celle-ci est financée en grande partie par les travailleurs, mais les patrons ne cessent de contester leur part. Le chômage persiste et les contrats précaires se multiplient (intérim, CDI,...). La concertation reste un défi pour les syndicats qui mènent ce combat non seulement face au patronat, mais aussi face à un Etat libéral et à une Europe plus préoccupée par la croissance économique que par le progrès social. ●

Article rédigé sur base d'une étude du Carhop. L'histoire du salaire du début de l'industrialisation à la Seconde Guerre mondiale a fait l'objet d'un article précédent («L'Info» n°14 du 17 juillet 2015).

Un pseudo-«tax shift» favorable aux nantis

Le soi-disant «tax shift» du fédéral privilégie les nantis et les employeurs au détriment des travailleurs et, surtout, des pensionnés, des malades et des chômeurs. Ce «tax shift» libéral du gouvernement Michel est un énorme échec social et fiscal.

Après en avoir beaucoup parlé, après avoir reporté la décision à plusieurs reprises, le gouvernement fédéral a finalement décidé d'adopter un «tax shift». Enfin, ce qu'il appelle un «tax shift», mais qui n'est en réalité qu'un bricolage fiscal qui ne favorise ni la justice fiscale, ni la sécurité sociale, ni une véritable politique de l'emploi. La CSC dénonce donc un énorme échec tant social que fiscal.

L'expression «tax shift» signifie «glissement fiscal». Depuis des années, la CSC plaide pour alléger la fiscalité sur le travail et la faire peser davantage sur d'autres revenus, en particulier les revenus mobiliers et immobiliers. Elle l'a d'ailleurs dit durant l'été avec l'ensemble du Mouvement ouvrier chrétien (Moc). Elle l'a souvent répété aussi avec le Réseau pour la justice fiscale (RJF). Leur but est d'arriver à une réforme qui permette une égalité de traitement entre tous les revenus (ceux du travail et ceux du capital et de la fortune), une réelle progressivité de l'impôt (les épaules les plus larges doivent supporter les charges les plus lourdes) et une taxation des plus-values mobilières et immobilières, tout en décourageant la spéculation. Mais ce ne sont pas les choix du gouvernement, loin s'en faut.

Hausse de l'électricité

Certes, il a pris quelques mesures qui permettront peut-être aux travailleurs qui touchent un salaire modeste de bénéficier d'une légère augmentation de leur salaire net. Mais ce que le gouvernement donne d'une main, il le reprend de l'autre, et plutôt deux fois qu'une! En effet, il va augmenter les accises et la TVA sur l'électricité. Des mesures qui pénalisent tout le monde, et surtout les bas revenus.

Les pensionnés, les malades et les chômeurs ne gagneront rien grâce à ce soi-disant «tax shift»: non seulement la baisse des impôts ne concerne pas leur catégorie de revenus, mais l'électricité leur coûtera plus cher. De plus, le gouvernement parle à nouveau d'augmenter la dégressivité des allocations de chômage. Il parle aussi de nouvelles mesures d'économie dans la sécurité sociale et les services publics.

En revanche, le «tax shift» du gouvernement de Charles Michel est une bonne affaire pour les grandes entreprises et pour les plus nantis. Les employeurs obtiennent une nouvelle réduction des cotisations patronales, ce qui appauvrit la sécurité sociale. Et ne rapportera pas grand-chose à l'emploi puisque le gouvernement n'a pas conditionné ces baisses à des créations d'emploi.

Bonne affaire pour les nantis

Quant aux plus fortunés, ils sont les vrais gagnants de la réforme! Le gouvernement n'a pris aucune mesure significative sur les plus-values ni sur les gains enregistrés sur le patrimoine, et il ne demande aucune contribution aux grosses fortunes.

Le gouvernement ne met pas en œuvre une taxation équitable sur les bailleurs d'habitations multiples. Autrement dit, les loyers pourront être indexés, alors que les salaires et les allocations sociales ne le seront plus. Certes, le gouvernement relève un petit peu le précompte mobilier qui passe de 25% à 27%; cela devrait rapporter 350 millions d'euros à l'Etat. Le gouvernement taxe faiblement les plus-values sur les actions cotées en Bourse, ce qui devrait rapporter 28



© L'INFO/DC

millions d'euros au trésor public. C'est vraiment se moquer du monde! Le Conseil supérieur des finances avait en effet calculé qu'une taxation à 25% des revenus du capital qui intégrerait les plus-values, pourrait rapporter 4 milliards d'euros... Le gouvernement fédéral de droite n'en a pas eu la volonté politique.

La CSC dénonce un échec social et fiscal. Le Moc rappelle que le gouvernement rate à nouveau l'occasion de rencontrer l'aspiration de justice et les besoins de la majorité des citoyens. Pour le gouvernement fédéral, le social ne semble décidément avoir d'autre intérêt que celui d'une variable d'ajustement. ●

Manifestation à Bruxelles le 7 octobre

Le gouvernement Michel aura un an le 11 octobre prochain. Pour les grandes entreprises et les nantis, cela a été une année très profitable. En revanche, pour les travailleurs, les pensionnés, les malades, les chômeurs, les femmes et les jeunes, bref pour une grande majorité de la population, cela a été une année noire. Les mesures antisociales ont succédé aux mesures antisociales... Et le gouvernement a fait la sourde oreille face à toutes les protestations des syndicats, à toutes les actions des travailleurs et des allocataires sociaux.

La CSC n'entend pas se résigner pour autant, bien au contraire. A la veille de ce premier anniversaire, elle organise, avec la FGTB et la CGSLB, une grande manifestation à Bruxelles. Une fois encore, les travailleurs et les allocataires sociaux se feront entendre pour dénoncer l'injustice de la politique menée et proposer des alternatives. En effet, la politique menée par le gouvernement fédéral n'a rien d'inéluctable.

Des alternatives existent

La CSC, la FGTB et la CGSLB ont des alternatives à faire valoir et la manifestation du 7 octobre sera l'occasion de les rappeler:

- Emploi: création d'emplois de qualité grâce à une politique de relance et d'investissement; approche globale de la faisabilité du travail sur l'ensemble de la carrière.
- Pouvoir d'achat: respect de l'indexation automatique des salaires et des allocations sociales, et liberté de négociation; maintien de services publics forts et de qualité parce qu'ils contribuent à la redistribution des richesses et sont le premier pouvoir d'achat de tous les citoyens.
- Pensions: rétablissement de la pension légale à 65 ans; mise en œuvre de pensions décentes; alignement des pensions du privé sur celles du public; maintien du mode de calcul actuel de la pension tant dans le public que

dans le privé, maintien des années assimilées et meilleure prise en compte du calcul de la pension pour les femmes qui travaillent à temps partiel; prise en compte de la pénibilité du travail pour déterminer l'âge de départ et la durée de la carrière.

- Justice fiscale: contribution de tous les revenus, en particulier des revenus du capital, plutôt que de taxer la consommation (voir l'article ci-dessus); lutte contre la fraude fiscale.
- Sécurité sociale: financement stable et suffisant pour assurer un revenu digne aux allocataires sociaux (pensionnés, malades, chômeurs); accessibilité de l'assurance soins de santé pour tous. ●

Des informations complètes sur l'heure et le lieu de rassemblement et sur le parcours de la manifestation seront publiées prochainement sur le site internet de la CSC ainsi que dans la prochaine édition de «L'Info».